



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/42

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AC N°876 ET AC N°885 APPARTENANT AUX CONSORTS QUILLIOT

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 2 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUICHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par courriel du 2 Mai 2023, l'étude DARTOIS et BELLANGER, Notaires à CARVIN, l'a informé du souhait des consorts QUILLIOT de vendre à la commune de Libercourt les parcelles situées rue Lordez, cadastrées section AC n°876 et AC n°885, actuellement à usage de parking, moyennant l'euro symbolique.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29.
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 318-3.
- Considérant la proposition de l'étude DARTOIS – BELLENGER, Notaires à CARVIN, indiquant le souhait des consorts QUILLIOT de vendre les parcelles situées rue Lordez, cadastrées section AC n° 876 et AC n°885, moyennant l'euro symbolique, au profit de la Ville de LIBERCOURT

Après avis favorable de la commission « Prévention – Médiation – Sécurité – Renouvellement Urbain – Travaux – Gestion du Patrimoine – Urbanisme – Cadre de vie et Développement Durable » et avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 25 Mai 2023 et 31 Mai 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à **l'unanimité, soit 29 voix**, décide :

- 1) d'acquérir auprès des consorts QUILLIOT les parcelles situées rue Lordez, cadastrées section AC n° 876 pour 30 m² et AC n° 885 pour 83 m², moyennant l'euro symbolique,
- 2) de prendre en charge les frais liés à cette acquisition,
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente acquisition, notamment l'acte notarié qui sera établi par l'étude DARTOIS et BELLANGER, Notaires à CARVIN,
- 4) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au BP 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 19 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le ...16 JUIN 2023
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

